

**MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

Sous-direction des ressources humaines de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation

et des affaires générales – RHM4

N° téléphone : 01.44.77.71.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : s2.dsj-a3@justice.gouv.fr

PARIS, LE 10 JANVIER 2011

Circulaire  Note

*Date d'application : immédiate*

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

*POUR ATTRIBUTION*

Note n° : SJ.11.06.RHM4/10.01.11

Référence de classement : A3/recrutement concours/jurys  
session 2011/note\_nomination\_jury\_2011.doc

Mots clés : Ecole nationale de la magistrature

Titre détaillé : composition du jury prévu aux articles 19,32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4  
mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature

Texte(s) source(s) :

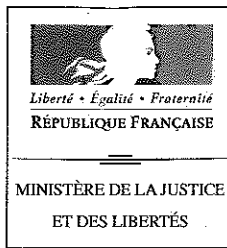
Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO  JO   
INTERNET  et INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2012

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le **10 JAN. 2011**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE LA MAGISTRATURE**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales  
RHM4

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Réf : PP-JT/recrutement\_concours/jurys/  
/session 2011/note\_nomination\_jury\_2011.doc

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : composition du jury prévu aux articles 19, 32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 3 janvier 2011 fixant la composition du jury aux premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 2011).

**La Directrice des Services Judiciaires**

  
**Véronique MALBEC**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice et des libertés

**ARRÊTÉ**

**PORTANT NOMINATION DES PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY  
DES PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES  
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

**(SESSION 2011)**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés**

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment son article 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 10 décembre 2010 portant ouverture des 3 concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour l'année 2011 ;
- Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature du 26 octobre 2010 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, pour la session 2011, est ainsi composé :

**PRESIDENT :**

Monsieur Jean-Louis Gillet, président de chambre à la cour de cassation, maintenu en activité en surnombre pour exercer les fonctions de conseiller à la cour de cassation ;

**VICE-PRESIDENT :**

Madame Françoise Ducarouge, conseiller d'Etat honoraire ;

## MEMBRES :

Madame Marie-Madeleine Bourgine, inspectrice de l'équipement au conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Monsieur Jacques Buisson, conseiller à la Cour de cassation ;

Monsieur Rémy Cabrillac, professeur à la faculté de droit de Montpellier ;

Monsieur Henri Garric, président de chambre à la cour d'appel de Paris, maintenu en activité en surnombre pour exercer les fonctions de conseiller à la cour d'appel de Paris ;

Monsieur Bertrand Juppin de Fondaumière, ancien directeur à l'ONU ;

Maître Pierre Latournerie, avocat honoraire ;

Monsieur François-Xavier Manteaux, président du tribunal de grande instance de Bonneville ;

Monsieur Alain Penin, psychologue ;

Monsieur Eric Veyssière, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux.

## **Article 2**

Dans le cas où le Président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par le Vice-président, Madame Françoise Ducarouge, conseiller d'Etat honoraire.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 3 janvier 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés  
par délégitation, la directrice des services judiciaires



Veronique MALBEC